

ANNONCE D'ABSENCE

☐ Planifiée☐ Imprévue

Cochez la case correspondante A remplir par l'étudiant·e, imprimer, et transmettre au maître de classe Absences planifiées : au moins 30 jours à l'avance Absences imprévues : Prévenir <u>l'école</u> dès le premier jour d'absence (enseignant-e-s ou secrétariat) Remplir le formulaire le jour du retour Nom et Prénom: Classe: Absence: du (jour-date): à: h au (jour-date): à: Motif: Cours concernés : Date et signature : A remplir par le maître de classe : Remarques: Modules concernés : ☐ Justificatif annexé Date: Visa: A remplir par le doyen A remplir par le directeur adjoint Absence > 1 jour OU Absence jouxtant les vacances ou durant les portes-ouvertes. Décision ou préavis : Remarque: Date: Justificatif annexé Visa: Remarques: Un certificat médical sera annexé lors d'absences imprévues supérieures à trois jours Les absences doivent être compensées par du travail individuel en dehors des heures de cours : l'étudiant e est

les absences doivent etre compensees par du travail individuel en denors des neures de cours : l'etudiant-e est responsable de la recherche des informations sur les travaux réalisés durant son absence, de compléter ses cours, réaliser les exercices, rattraper les travaux écrits, etc.

Les absences seront comptabilisées dans les modules concernés par les maîtres de classe. L'étudiant·e est responsable du respect des conditions de promotion édictées dans le règlement de promotion. Notamment : un dépassement du taux d'absence toléré entraîne l'échec du module. Les absences pour maladie, avec ou sans certificat médical, sont comptabilisées.